

In memoriam : Marie Tribolet

Autor(en): **C.W.**

Objektyp: **Obituary**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **36 (1948)**

Heft 759

PDF erstellt am: **23.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

II

Travail du C. I. F. en faveur des N. U.

Comme organisation non-gouvernementale, le C. I. F. est un moyen d'expression de l'opinion publique. Il groupe des femmes de milieux très divers, expertes dans les questions économiques et sociales, et peut appuyer et recommander les Déclarations et Conventions du Conseil Economique et Social, telles la Déclaration des Droits de l'Homme, les conventions sur la traite des femmes, la répression des stupéfians, les projets de convention concernant le Génocide, etc., etc.

Par ses conseils nationaux, et ses commissions permanentes, il aide à résoudre des problèmes tels que l'établissement des réfugiés avec leurs familles, la reconstruction en matière d'éducation, et le développement d'une collaboration effective entre les Organisations non-gouvernementales et les N. U.

III

Principes fondamentaux.

Le C. I. F. s'oppose fermement à toute discrimination de sexe, de race et de religion, comme l'expriment ses statuts et le préambule de la Charte des N. U. par les mots : « ... proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité des droits des hommes et des femmes ainsi que des nations grandes et petites ».

Dr Renée Girod.

Une commémoration

à l'Ecole d'Etudes sociales de Genève

1918-1948 : trente ans se sont écoulés depuis la fondation de l'Ecole d'études sociales, dont les premiers cours furent donnés précisément dans cette salle de l'Athénée où, pour fêter l'événement, le Comité directeur avait voulu, à côté de tous ceux qui contribuent à la bonne marche de l'institution, à côté aussi des élèves, convoquer les amis.

M. Robert Dottrens, président du Comité, fait revivre le passé, évoquant les figures des pionniers et de tous ceux dont le dévouement, l'énergie, la compétence réussissent à vaincre les difficultés, qui ne manquent pas, pour amener l'Ecole à la situation qu'elle occupe aujourd'hui, à la réputation dont elle jouit à l'étranger comme en Suisse.

Mlle E. Burckard, trésorière depuis 27 ans a assisté elle-même au développement graduel de l'Ecole de Malagnou, elle relève le fait que le nombre des élèves n'a cessé de croître jusqu'à l'affluence depuis les treize et le début.

M. H. Delarue, directeur de la bibliothèque publique et universitaire et professeur à l'Ecole des bibliothécaires, fait remarquer à l'auditoire que, lorsqu'il fut question d'organiser un service de bibliothécaires, chacun se demandait où allait conduire cette initiative : les offres de places pour bibliothécaires étant peu nombreuses.

La réussite fut inespérée. Les premières diplômées, au nombre desquelles il faut citer Mlle Rivier, rendirent de si grands services dans les postes où elles furent nommées, que, depuis lors, les candidates ont toujours trouvé du travail.

C'est le tour de la directrice, Mlle H.-L. Cornaz. S'adressant aux élèves, elle veut, ce soir, à l'ouverture d'un nouveau semestre,

les éclairer sur leur tâche future, et non seulement sur les connaissances techniques, indispensables aujourd'hui, mais aussi sur la grandeur de leur mission.

Mlle Nossy parla avec émotion au nom des anciennes élèves et M. Albert Picot, conseiller d'Etat, vint apporter les vœux des autorités.

Suivit un agréable intermède musical : chant avec accompagnement de piano, après quoi le président donna la parole à Mlle A. Racine, directrice de l'Ecole centrale de service social et professeur à l'Université libre de Bruxelles.

Un beau titre de conférence pour l'occasion : « Grandeur et servitude du service social ». L'année 1948 compte dans les annales du service social. Il y a 50 ans qu'avait lieu le premier cours à New-York ; maintenant il y a de par le monde plus de 200 écoles sociales, dont 15 en Belgique où l'on fait actuellement un grand effort pour élargir les débouchés.

D'une façon générale, la conférencière estime que les travailleurs sociaux ne jouissent pas de la considération qui leur serait due, à commencer par le traitement, souvent inférieur à celui d'une dactylo de dix-sept ans, et, dit-elle encore, comme ce sont surtout des femmes — et des femmes bien préparées — qui se consacrent au service social, trop souvent des hommes non préparés prennent leur place. Pour organiser solidement la profession, il convient de donner aux élèves une idée réaliste des choses en leur apprenant, entre autres, à combattre les préjugés.

Après cette intéressante, mais forcément longue séance, un certain nombre d'invités se retrouvèrent avec les organisateurs dans la proche et accueillante Maison internationale des étudiants où des conversations particulières se nouèrent au cours de la réception.

M.-L. P.

DE-CI, DE-LA

La première sénatrice aux Etats-Unis.

La députée républicaine Margaret Chase Smith, qui a déjà fait cinq législatures à la Chambre des représentants, a été élue au Sénat à l'occasion d'une élection complémentaire. Cette première sénatrice est âgée de 49 ans, elle exerçait auparavant la profession de téléphoniste.

Les femmes dans les commissions officielles du canton de Fribourg.

Sur une quarantaine de commissions où la présence de femmes serait désirable et qui comptent 372 membres, on ne relève la présence que de 12 femmes (1 dans la Commission des études, 6 dans la Commission d'apprentissage pour la profession de couturière, 1 dans celle des coiffeuses, 1 dans la Commission de la bibliothèque cantonale et universitaire, 1 dans la Commission administrative, fondation del Soto N. 1, 2 dans la Commission Jeanne-Marie, aide aux enfants tuberculeux).

Les commissions scolaires dépendent des communes, la loi fribourgeoise ne fait pas d'opposition à ce que les femmes en fassent partie, on devrait utiliser cette possibilité.

Les commissions d'assistance cantonale, ne comptent qu'une femme sur 25 membres.

Les commissions d'hygiène ne comptent que des membres masculins (sauf la fondation Jeanne-Marie déjà citée). Et pourtant leur présence serait utile au conseil d'administration de l'Hôpital cantonal, à la commission de santé et à la commission préconsultative du sanatorium cantonal.

la vie même, de la vie de ces bagnardes en robe rayée dont l'existence était chaque jour à la merci d'un caprice des sadiques, hommes ou femmes S. S., qui les gardaient.

Toutes les scènes de ce film admirable seraient à citer, depuis l'arrivée des lamentables trains, à la descente desquels les familles se cherchent anxieusement, redoutant par dessus tout l'atroce séparation — visions qui ravivent de si pénibles souvenirs pour ceux qui les ont vécues... — jusqu'aux « sélections », au cours desquelles les surveillantes S. S. désignent par jeu telle ou telle prisonnière pour le grand départ, vers l'Asphixie par le gaz...

On ne peut passer sous silence, dans un journal plus spécialement destiné aux femmes, l'horreur de l'assassinat d'un nouveau-né par un médecin S. S., ni cet émouvant convoi d'enfants dont, quelques instants plus tard, une image nous montre les pauvres jouets relégués dans une des chambres où les nazis rangeaient les objets ayant appartenu à leurs victimes... On ne peut pas non plus glisser sur l'infirmerie d'Auschwitz, avec ses planches sans draps sur lesquelles s'entassaient, dans une contagion meurtrière, toutes les malades, l'infirmerie sans médicaments autres que le poison, où, seule, la charité des infirmières — des déportées,

IN MEMORIAM

Marie Tribolet

Cette femme d'élite, fondatrice de la section neuchâteloise d'utilité publique des femmes suisses, vient de s'éteindre à Neuchâtel, après une longue vie, entièrement vouée au service du prochain. Son œuvre maîtresse fut la création du « Restaurant neuchâtelois sans alcool ». Les belles salles servent de lieu de réunion à bon nombre de sociétés, entre autres l'Association du suffrage féminin, dont Marie Tribolet fut un membre zélé et fidèle.

Dès la première guerre, Marie Tribolet créa des œuvres d'entraide et d'utilité publique fort appréciées ; son foyer d'accueil pour enfants, au sortir de l'école rendit les plus grands services aux mères occupées hors de la maison — toutes les détresses trouvaient chez elle une oreille attentive.

Toutes ces activités n'empêchèrent pas Marie Tribolet d'exercer, jusqu'à la retraite, une activité professionnelle fort appréciée ; elle fut la première femme à enseigner les sciences commerciales à l'Ecole supérieure de commerce, lors de sa fondation.

Féministe convaincue, elle a su éveiller les énergies de la femme et la rendre consciente des tâches multiples qui l'attendent dans la société.

Elle laissera un souvenir durable dans la ville qu'elle a tant aimée et où elle a déployé une si grande activité, toute au service des autres.

C. W.

Jeanne Guisan

Dans le petit cimetière d'Epalinges a été enseveli, le 24 septembre, une femme d'élite, une excellente pédagogue, une philanthrope discrète, Mlle Jeanne Guisan, la sœur du professeur de théologie René Guisan, dont le souvenir n'est pas perdu. Mlle Guisan possédait à Epalinges, avec son amie Mlle R. Demiéville, une petite maison de campagne où elle a passé des jours paisibles lorsqu'elle dut plus ou moins renoncer à ses courses de montagne.

Mlle Guisan a enseigné pendant 27 ans à l'Ecole Vinet, que son frère a dirigée, et qu'elle aussi a dirigée par interim ; de son école, elle savait tout ; elle connaissait tout le corps enseignant, toutes les élèves. L'Ecole Vinet occupait toutes ses pensées ou pres-

Pas de femme non plus dans les commissions qui s'occupent d'assurances sociales. S. F.

Une loi qui tient compte de l'égalité des sexes.

Une loi adoptée le 2 octobre par le Grand Conseil de Genève, sur l'organisation de l'assistance publique médicale (soins aux malades, blessés et infirmes indigents) stipule que des représentants du personnel seront membres de la commission administrative des établissements hospitaliers en question. On choisira ces représentants du personnel parmi les fonctionnaires et employés des deux sexes, de nationalité suisse, engagés à titre régulier.

Merci aux députés qui ont bien voulu insister pour que le personnel féminin fût représenté.

Les veuves et les patentes d'auberge.

Une veuve du canton de Bâle-Campagne s'était vu refuser une patente pour ouvrir

une auberge, parce que ces patentes ne sont pas délivrées aux femmes célibataires, divorcées ou veuves ; l'intéressée forma un recours de droit public au Tribunal fédéral contre cette décision du Conseil d'Etat de Bâle-Campagne. La Cour de droit public du Tribunal fédéral lui a donné raison et a annulé l'arrêté du Conseil d'Etat.

que, et elle a rédigé avec ferveur l'intéressant journal des Anciennes Elèves. Pendant des dizaines d'années, elle s'est consacrée également à l'Hospice de l'Enfance, où elle s'occupait des petits malades. Elle avait été infirmière, sauf erreur en France, pendant l'autre guerre, et suivait de près le développement de La Source, école de garde-malades de la Suisse romande ; elle faisait partie du conseil de l'école depuis 1923.

Mlle Guisan a été une des fondatrices de la section de Lausanne du Club suisse de femmes alpinistes, en 1918, et elle a rédigé son journal mensuel, où elle a fait paraître maints articles, des souvenirs racontés avec humour ; elle avait une façon bien à elle de s'exprimer, de raconter ; elle savait beaucoup de choses, avait rencontré beaucoup de gens intéressants. C'était une personnalité d'une grande valeur, qui a beaucoup donné.

S. B.

M^{me} Wasserfallen

Mme Marie Wasserfallen-Ducommun... qui s'est paisiblement endormie au soir de la journée du 30 septembre dans sa 81me année fut une pionnière du mouvement suffragiste neuchâtelois. Membre fondatrice de la section de la Chaux-de-Fonds, il y a plus de 40 ans, à une époque où il était moins bien porté encore qu'aujourd'hui d'être notoirement partisan du droit de vote des femmes, elle le fut avec une profonde conviction, avec ferveur, fidélité et distinction.

Educatrice née, mère de 6 enfants dont elle suivait les études avec intérêt, elle abordait les questions suffragistes et féministes sous l'angle d'une éducation meilleure et plus appropriée de la femme à ses tâches, comme aussi devait être poussée l'éducation du public, des autorités par des femmes capables et dignes. Elle aimait toujours le travail bien fait, la haute tenue en tout et partout.

A 80 ans, en mars dernier pendant la campagne suffragiste des Neuchâteloises, elle nous envoyait de sa belle écriture ferme un message d'affectueux intérêt, nous rappelant que « son vieux cœur toujours suffragiste » appuyait les efforts de celles qui étaient à la brèche.

M.-H. D.

une auberge, parce que ces patentes ne sont pas délivrées aux femmes célibataires, divorcées ou veuves ; l'intéressée forma un recours de droit public au Tribunal fédéral contre cette décision du Conseil d'Etat de Bâle-Campagne. La Cour de droit public du Tribunal fédéral lui a donné raison et a annulé l'arrêté du Conseil d'Etat.

Le premier grand film réalisé par des femmes :

La Fédération des Déportés et Internés politiques vient de présenter à Paris, Salle Pleyel, un film composé par des femmes rescapées des camps de la mort, et particulièrement d'Auschwitz :

La dernière étape

(de notre correspondante à Paris : Janine AUSCHER)

La dernière étape est celle qui mène aux chambres à gaz et aux fours crématoires. Il appartenait à une équipe polonaise, exclusivement féminine, de tourner le premier film ayant pour sujet la vie des déportées, vouées à une mort atroce. Jusqu'ici, on n'avait livré au public que quelques bandes documentaires ; à dater d'aujourd'hui, tous les pays du monde verront un grand film, magistralement conçu et exécuté, et qui, par surcroît, est l'œuvre de rescapées d'Auschwitz auxquelles on ne peut, certes, adresser le reproche de manquer de puissance...

Car, malgré ou à cause de sa sobriété, ce film baigne dans une atmosphère dramatique indiscutable ; toutefois le drame ne naît pas ici d'une intrigue compliquée mais bien de

elles aussi — pouvait soulager un peu leurs sœurs de misère...

Les mouvements de foules sont admirablement réglés, tel ce départ pour le chantier de travail, aux sons d'une marche joyeuse exécutée par l'orchestre du camp — composé de détenues — cet orchestre que le sadisme des bourreaux contraignait de jouer pendant les exécutions même... Remarquables aussi des tableaux tels que le départ pour la chambre à gaz d'un convoi de Françaises clamant une Marseillaise suprême... l'organisation d'une Résistance intérieure en liaison avec le camp des hommes et même avec l'extérieur, la visite de la Commission de la Croix-Rouge, en l'honneur de laquelle, sur ordre des S. S., les lits de planches se garnissent de draps, d'oreillers et de couvertures, les rayons se couvrent de médicaments — autres que le poison... — et au cours de laquelle les nazis font passer pour folle la doctoresse qui a le courage de crier la vérité aux visiteurs — qui, d'ailleurs, ne la croient pas — courage qu'elle payera le soir même d'une mort par des tortures sur lesquelles on a le tact de ne pas insister.

De la première à la dernière image de ce film — dont les photographies sont splendides, les dialogues d'une vérité saisissante, l'interprétation sans une fausse note — on

est étreint par l'ambiance bouleversante de cet univers concentrationnaire. Tout concourt à faire de ce film un chef-d'œuvre qui trouve sa place à côté de « La bataille du rail » et de « Rome, ville ouverte ».

Il était précédé d'une fort belle introduction du R. P. Riquet, vice-président de la Fédération des Internés et Déportés politiques, éloquent prédicateur à Notre Dame de Paris, qui se porta garant de la véracité des scènes évoquées dans « La dernière étape » par la metteuse en scène, Wanda Jakubowska, et la scénariste, Gerda Schneider, et qui, au passage, rendit un hommage ému à la mémoire d'une Française de religion juive, Mme Guettin, créatrice des mouvements d'assistance sociale à l'Hôpital, qui mourut noblement en déportation, après avoir consacré soixante ans de sa vie à une œuvre de dévouement.

Le R. P. Riquet souhaita, en terminant, que se réalise un jour l'espoir exprimé par l'héroïne du film qui meurt en suppliant : « Plus jamais d'Auschwitz ! ». Hélas, la cruauté humaine disparaîtra-t-elle jamais de la face de la terre ?...

Janine Auscher.

Aidez-nous à faire connaître notre journal et à lui trouver des abonnés.